

Plan de mobilisation des parties prenantes

23 août 2018

Subvention du CEPF – 103794 et 103647

MADAGASCAR NATIONAL PARKS : PARC NATIONAL BAIE DE BALY

Angonoka preservation through economic and social development with local communities

DURRELL WILDLIFE Conservation Trust

Empowering communities to create a healthy landscape for Baly Bay

Résumé de la subvention

1. Organisation du bénéficiaire : Madagascar National Parks, Parc National Baie de Baly (MNP)
Durrell Wildlife Conservation Trust (Durrell)
2. Intitulé de la subvention :
Angonoka preservation through economic and social development with local communities (MNP)
Empowering communities to create a healthy landscape for Baly Bay (Durrell)
3. Numéro de subvention : 103794 - 103647
Montant de la subvention (en USD) : \$ 182 704 pour le projet 103794 - 187 270\$ pour le projet
103647
4. Dates proposées pour la subvention : août 2018- juillet 2020
5. Pays ou territoires où le projet sera réalisé : Madagascar
6. Date de préparation de ce document : 07 mai 2018
7. **Introduction:** *Cette section devra décrire brièvement le projet, notamment les éléments de conception et les problèmes sociaux et environnementaux potentiels. Lorsque cela est possible, inclure des cartes du site du projet et de ses environs.*

Ces deux projets sont des initiatives qui visent à responsabiliser davantage les populations riveraines du Parc National Baie de Baly dans le processus de conservation par l'approche de cogestion et par l'approche gestion du paysage apportant divers appuis aux communautés locales notamment à travers l'identification des opportunités économiques basées sur les ressources naturelles. Le but en est de préserver l'espèce *Astrochelys yniphora* (Angonoka), une espèce en danger critique d'extinction, et son habitat naturel. En effet, le braconnage lié au trafic illicite, le feu d'origine anthropique et la perte d'habitat menacent d'extinction cette espèce endémique locale du Parc National Baie de Baly. Les gens prennent part au trafic d'Angonoka pour des raisons pécuniaires, tandis que la culture sur brûlis et le feu de pâturage constituent un système extensif de production ancré fortement dans la région. La stratégie de ce projet préconise une implication des communautés locales dans la lutte contre le braconnage et dans les actions de conservation pour assurer la préservation de l'espèce et de son habitat, de la biodiversité et de l'intégrité de l'aire protégée et paysage en général. Il s'agit d'une combinaison d'éducation, d'accompagnement de la population et de mise en application des lois et règlements. Durrell se chargera de former et d'appuyer les communautés suivant les directives acceptées d'un commun accord avec MNP. Ce plan prévoit la mobilisation des parties prenantes en vue de préserver l'intégrité de l'aire protégée à travers une collaboration productive à trois niveaux :

- (i) Entre 2 institutions (MNP et Durrell) ayant un objectif commun de conservation mais avec des approches complémentaires
 - (ii) Les communautés locales qui sont au centre des deux projets
 - (iii) Toutes les parties prenantes pouvant collaborer dans la mise en œuvre du projet et participer à sa pérennisation (autorités locales, autorités régionales, collectivités locales décentralisées, services techniques déconcentrés, etc.)
8. **Synthèse d'activités antérieures de mobilisation des parties prenantes:** *Si le bénéficiaire a déjà entrepris des activités, notamment en matière de communication des informations et/ou de consultation publique, fournissez les détails suivants:*
- Type d'informations communiquées, sous quelle forme (par ex. oralement, brochure, rapports, posters, radio, etc.) et mode de diffusion;
 - Les lieux et dates des éventuelles réunions réalisées à ce jour;
 - Les particuliers, groupes et/ou organisations qui ont été consultés;
 - Les principales questions abordées et les principaux problèmes soulevés;
 - La réponse du bénéficiaire aux questions abordées, notamment d'éventuels engagements ou actions de suivi;
 - Le processus entrepris pour documenter ces activités et transmettre des rapports aux parties prenantes.

Madagascar National Parks définit ainsi son objectif général en matière de co-gestion : « Les Parcs et Réserves sont cogérés en collaboration dans un cadre clair et formel à travers une structure inclusive et représentative à majorité de membres issus des communautés locales ». La logique d'intervention de la cogestion du Parc National Baie de Baly consiste en une implication de la population locale dans les prises de décisions, à travers le Comité d'Orientation et de Soutien des Aires Protégées (COSAP) qui la représente dans la co-gestion du parc et à travers les Comités Locaux de Parc (CLP) dans les actions de conservation entreprises sur le terrain. Par ailleurs, une collaboration avec les partenaires du parc, à savoir : les autorités locales et régionales, les services techniques déconcentrés, les divers ONGs et surtout avec Durrell.

La mobilisation des parties prenantes du Parc National Baie de Baly a commencé depuis sa création. Les membres du COSAP ont participé à des missions d'appui du Parc National Baie de Baly. Ils se sont portés comme interface entre le parc et la population locale pour résoudre les problèmes en matière de gouvernance. Ce projet fait suite à l'élaboration, de façon participative, du plan d'aménagement et de gestion qui sera bientôt mis à jour pour la période 2019-2024. Au niveau du Gestionnaire, un budget est annuellement alloué pour la mise en œuvre de ce plan d'aménagement et de gestion. Il s'agit de la réalisation de campagnes de sensibilisation et d'éducatives environnementales de la population locale dans les villages et les écoles sur l'importance de l'Angonoka, de son habitat et de tous les écosystèmes gérés dans le parc. La sensibilisation est également une opportunité pour aborder : les causes, les opportunités et les solutions pour éradiquer les pressions anthropiques, notamment le braconnage et le feu dans et autour du parc. Il y a aussi un rappel de la législation en vigueur à Madagascar, et du devoir citoyen de lutter contre ces pressions. Des supports de sensibilisation ont été utilisés et un Procès-Verbal de sensibilisation est établi et signé par les représentants des communautés, les partenaires et le parc à la fin de chaque séance.

A part les activités de sensibilisation, Madagascar National Parks organise des missions de patrouilles effectuées par l'Organe mixte de Conception, une équipe composée des agents/personnels de Madagascar National Parks, des communautés locales, des éléments de l'Etat-Major Mixte Régional de la Région Boeny (EMMO REG), de l'équipe de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts en tant qu'Officiers de Police Judiciaire et des autorités locales (Préfet, District, Maires, Fokontany).

Ces missions ont pour objet de sécuriser le Parc et de protéger les dernières populations d'Angonoka et leur habitat naturel pour maintenir l'intégrité du Parc National Baie de Baly.

Les Missions de soutien avec le COSAP 2016-2017

LIEU	PERIODE	THEMES	Villages sensibilisés
Maroleo	Aout 2016	Lutte active contre les feux Coupe à l'intérieur du Parc	Maroleo, Matavirano
Taranta	Aout 2016	Lutte active contre les feux	Taranta, Anjiamaloto
Antamboho	Mars 2017	Réalisation de pare feux	Antamboho, Tanambao 5, Karananjy
Antanandava	Avril 2017	Réalisation de pare feux et Coupe illicite	Antanandava, Bedory, Ambarinanahary
Ambasia	Juin 2017	Coupe illicite mangrove et Braconnage Angonoka	Ambasia, Ambarinanahary

LIEU	PERIODE	THEMES	Villages sensibilisés
Maroalika	Déc. 2017	Coupe illicite de mangrove et Palissandre	Maroalika, Ambarinanahary, Ambararata

Réunions de sensibilisation et de mobilisation communautaire 2016-2017

LIEU	PERIODE	THEMES	CIBLES
Maroleo	Avril 2016	Réunion concernant le zonage	Matavirano, Maroleo
Baly	Avril 2016	Réunion concernant le zonage	Baly, Amparafaka, Betagnomby
Ankoro	Octobre 2016	Réunion concernant le zonage	Ankoro, Ankaboka, Befotaka, Ampandrikanabo
Amboroka	Juin 2017	Célébration locale de JME	Amboroka, Kasany, Matavirano
Marotia	Dec 2017	Réunion concernant le zonage	Marotia, Anjiamaloto, Antaranolava, Andanivato
Ambatojoby	Dec 2017	Réunion concernant le zonage	Ambatojoby, Antafiabe
Antamboho	Dec 2017	Réunion concernant le zonage	Antamboho, Tanambao 5, Karananjy

9. **Parties prenantes du projet:** Cette section devra faire la liste des principaux groupes de parties prenantes qui seront informés et consultés sur ce projet. Ils devront comprendre les personnes ou les groupes qui:
- Sont directement et/ou indirectement affectés par le projet ou ont des «intérêts» dans le projet qui en font des parties prenantes; et
 - Sont susceptibles d'influer sur les résultats du projet (figurent parmi les exemples de parties prenantes potentielles les communautés affectées, les organisations locales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les autorités gouvernementales. Parmi les parties prenantes peuvent aussi figurer des responsables politiques, des entreprises, des syndicats, des universitaires, des groupes religieux, des organismes sociaux et environnementaux nationaux du secteur public et les médias).

MNP et Durrell collaborent avec les parties prenantes suivantes :

Types	Noms
Partenaire	Comité Local de Parc (CLP)
Partenaire	Comité d'Orientation et de Soutien de l'Aire Protégée (COSAP)
Partenaire	Direction Régionale de l'Environnement de l'Ecologie et des Forêts DREEF Boeny
Partenaire	Office Régional du Tourisme Boeny (ORTBoeny)
Partenaire	Direction Régionale des Ressources Halieutiques et de la Pêche Boeny
Partenaire	Gendarmerie et Police Nationales
Partenaire	Réseau MIHARI (réseau national pour les pêcheurs traditionnel)
Partenaire	Région Boeny
Partenaire	District de Soalala
Partenaire	Commune Urbaine de Soalala
Partenaire	Commune Rurale Ambohipaky
Partenaire	Le Cantonnement de Soalala, de la Direction Régionale du Ministère de l'Environnement, Ecologie et des Forêts
	Les Services techniques locales d'Éducation, d'Agriculture, de la Santé
Partie prenante	Commissariat de Police, Brigade de Gendarmerie
Partie prenante	Transporteurs
Partie prenante	Chercheurs et Institutions de recherche
Partie prenante	Shared Ressources, Joint Solution (SRJS)
Partie prenante	Les 60 associations villageoises locales (femmes, agriculteurs, pêcheurs) alentours de Baie de Bay

10. Programme de mobilisation des parties prenantes: *Cette section devra résumer l'objectif et les buts du programme. Décrivez brièvement les informations qui seront communiquées, dans quels formats, et les types de méthodes qui seront utilisées pour communiquer ces informations à chacun des groupes de parties prenantes identifiés. Les méthodes utilisées peuvent varier en fonction du public cible, par exemple:*

- Journaux, posters, radio, télévision
- Centres d'information et expositions ou autres affichages visuels et
- Brochures, dépliants, posters, documents et rapports de synthèse non-techniques.
- Réunions publiques avec les différents groupes

Selon la catégorie des parties prenantes, différentes méthodes de mobilisation seront adoptées durant la mise en œuvre de ce projet :

Avec les Comités d'Orientation et de Soutien de l'Aire Protégée (COSAP) et les Comités Locaux du Parc (CLP), leur mobilisation sera liée à leur rôles et statuts de co-gestionnaires et représentants des populations locales. Les informations et les consultations se feront alors dans le cadre de communication de service et de réunions de travail par l'invitation du Président de la structure ou par le représentant du gestionnaire. Les prises de décision et les exécutions des actions vis-à-vis du projet seront alors fonctions des rôles consultatifs et/ou exécutifs de chaque structure. Par ailleurs, ils feront l'objet d'un accompagnement par les cadre du MNP en tant que gestionnaire par le biais de formations et renforcements de capacité.

Pour les communautés locales, les Fokontany et la société civile, la mobilisation se fera par sensibilisation dans le but d'une «appropriation de l'aire protégée». Une coordination de toutes les activités de mobilisation sera assurée par l'équipe de MNP et/ou Durrell, avec l'appui des autorités locales. A la demande de MNP ou Durrell, la Mairie de la Commune concernée établira une convocation qui stipulera :

- La date et heure de la réunion villageoise ;
- Lieux de la réunion ;
- Objet de la réunion ;
- Les Responsables qui dirigeront la réunion ou l'activité;
- Les cibles (tous les villageois âgés de 18 ans et plus, hommes et femmes, ou éleveurs...);
- Les différentes conditions de la réunion (carnet de pointage des participants à la réunion...)

Le gestionnaire du Parc National se chargera de la duplication et de la distribution des invitations par son équipe sur terrain et des affichages seront publiés au niveau des fokontany et villages à sensibiliser au moins une semaine avant la réunion.

La mobilisation des autorités au niveau régional, communal, local ou encore les leaders traditionnels consiste à des travaux de lobbying pour faire adopter les bonnes attitudes au regard des actions de conservation et de lutte contre le feu. Le bureau de la Région convoquera et présidera les réunions, à la demande de MNP avec l'appui technique des partenaires si besoin est. En effet, le parc sollicitera l'appui des autres partenaires à travers des appels à collaboration ou à travers des protocoles bien précis et ceci suivant le thème à aborder que ce soit pour les sessions d'information, pour les séances de formation, pour les activités de renforcement de capacité ou pour les encadrements des actions de prévention ou de lutte active contre le feu. L'équipe du parc avec le partenaire concerné établiront suivant le thème les supports et élaboreront les modules pour les sensibilisations et/ou formations.

MNP et Durrell organisent des réunions avec le Fokonolona (communautés) et les discussions et approbation des *Sojabe* (sages). Baie de Baly est un endroit très traditionnel, les coutumes Sakalava très important. MNP et Durrell constatent que les actions de conservation, de développement devraient être en harmonie avec les traditions.

MNP et Durrell organisent les diffusions des spots avec la radio locale de Soalala.

11. Méthodes de consultation: *Cette section devra décrire les méthodes qui seront utilisées pour consulter chacun des groupes de parties prenantes identifiés dans les sections précédentes. Les méthodes utilisées peuvent varier en fonction du public cible, par exemple:*

- *Entretiens avec les représentants des parties prenantes et les informateurs clés;*
- *Enquêtes, sondages et questionnaires;*
- *Réunions publiques, ateliers, et/ou discussions en groupes thématiques avec un groupe spécifique;*
- *Méthodes participatives et*
- *Autres mécanismes traditionnels de consultation et de prise de décision.*

Les méthodes de consultations, à propos de ce projet d'intégration effective des communautés locales dans la lutte contre le braconnage et les feux, reposent sur deux niveaux :

Le premier niveau de consultation consiste en une démarche participative d'information et de sensibilisation. Il s'agit de recueillir des renseignements auprès des communautés pour construire une vision d'appropriation. Des renseignements peuvent aussi être transmis au public pour atténuer ses préoccupations ou pour le préparer à une éventuelle participation plus active. Cette méthode de consultation sert à des fins de recueil d'information n'engagent pas les décideurs, mais peut aider à améliorer l'approche pour l'intégration.

Le deuxième niveau de consultation est plus poussé et plus rapproché à travers des rencontres bilatérales avec les parties prenantes, des visites de plaidoyer auprès des autorités ou par des réunions communautaires, des audiences publiques, des feed-back de formation, des séminaires ou des ateliers. Ces méthodes permettent aux communautés et les autres parties prenantes de donner leur opinion sur des questions précises, souvent simples, dans le but d'aider les décideurs à améliorer l'efficacité des politiques ou des programmes de mobilisation déjà existants, voir même à redéfinir les stratégies du projet. Cependant, les objectifs sont déjà pris et les consultations servent surtout à mesurer l'impact possible de celles-ci sur les communautés.

Ces méthodes permettent l'échange des informations entre les décideurs du projet et les communautés, tandis que différentes parties prenantes pourront s'intéresser à la question en débat et participer aux discussions. Idéalement, comme ces consultations touchent un plus large public, elles seront utilisées lorsqu'il est encore possible d'influencer le résultat final.

12. Activités de mobilisation: *Cette section devra décrire toutes les autres activités de mobilisation qui seront entreprises, notamment les processus participatifs, la prise de décisions conjointes et/ou les partenariats entrepris avec les communautés locales, les ONG ou d'autres parties prenantes au projet. On pourra par exemple citer dans cette section les programmes de partage des bénéfices, les initiatives de développement communautaire, les programmes de réinstallation des populations et de développement et/ou les programmes de formation et de microfinance.*

La mobilisation des parties prenantes de ce projet consiste en une démarche de communication, de formation et de renforcement de capacité pour les rallier à des efforts communs et à des contributions réelles vers une intégration effective des communautés dans la conservation du Parc et dans le développement socio-économique des zones périphériques du parc. La mobilisation des acteurs commencera par des séances d'information et de formation sur les tenants et aboutissants du projet. Des renforcements de capacité sur les techniques d'intégration des communautés dans les actions de conservation notamment dans les patrouilles de surveillance des carreaux, dans le suivi écologique de

l'Angonoka et des cibles de conservation, dans la méthode participative pour la lutte contre le braconnage et le trafic illicite d'Angonoka, et dans les méthodes de prévention et de lutte active contre le feu seront dispensés en vue d'une opérationnalisation des partenariats et collaborations. Enfin, des appuis organisationnels et les procédurales se feront pour mobiliser tous les acteurs sur le terrain dans le cadre de l'exécution des activités du projet.

Il est à noter que le parc dispose, outre le plan d'aménagement et de gestion (PAG) qui sera mis à jour dans le cadre du projet actuel, d'un programme annuel de sensibilisation, de formation et de renforcement de capacité. Ces plans sont déjà inclus dans son Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) avec des descriptions bien claires sur les villages et les thèmes de sensibilisation à réaliser.

Dans la pratique, il y aura une réunion communautaire mensuelle au niveau de chaque Secteur, pour restituer à propos des activités réalisées du mois M et pour planifier les activités du mois M+1 avec les CLP. Cette réunion est présidée par le chef fokontany membre d'office du CLP et le chef du secteur concerné. Au vu des résultats, l'Unité de Gestion peut décider si nécessaire, de faire une autre réunion villageoise extraordinaire par rapport aux réunions de sensibilisation préétabli dans le PTBA. Pour les partenaires clés, une réunion trimestrielle se fera pour informer et discuter de l'avancement du projet.

Concernant la collaboration avec Durrell et MNP :

- Un système d'informations sera mis en place pour que les 2 institutions puissent bénéficier réciproquement des informations et des acquis au cours du projet et pour permettre d'instituer une base de données harmonisée et utilisable dans le temps, même en fin de projet.
- MNP a déjà commencé à mettre en place ce système d'informations et va former dans les mois qui suivent les gestionnaires des sites à l'usage de ce système. Mais dans le cadre de ce projet, ce système qui a été initialement créé pour usage interne sera développé pour permettre l'insertion de l'onglet du projet pour permettre son alimentation et sa consultation par les 2 parties pour le PN de Baie de Baly.
- Réunion de coordination périodique sur le suivi des engagements:
 - ✓ Les deux parties s'entendent pour avoir des réunions semestrielles de suivi-évaluation au niveau de leur siège (MNP-Durrell) dans le cadre de ces projets.
 - ✓ Les équipes sur terrain ont déjà une réunion de coordination mensuelle pour le dispatching des activités et peuvent organiser des réunions entretemps si utiles.

13. **Calendrier:** Cette section devra présenter un calendrier indiquant les dates et les lieux où différentes activités de mobilisation des parties prenantes, notamment des consultations, des communications et des partenariats seront menés, et la date à laquelle ces activités seront intégrées dans la conception du projet.

- La première activité de mobilisation sera la réunion de lancement du projet avec les autorités, les partenaires techniques et les communautés locales.
- Des réunions de préparation et sensibilisation des villages se feront tous les mois au niveau de chaque Secteur.
- Des Formations sur les fonctions écologiques des aires protégées, sur les techniques de lutte contre le feu, et sur les systèmes de surveillance et de contrôle des carreaux dans et autour du parc seront dispensées pour chaque groupe d'acteurs, en collaboration avec les partenaires techniques sur les autres thématiques liés au projet.

- Des appuis socio-organisationnels seront prodigués en vue de développement communautaire et pour pouvoir marier les actions de lutte contre les pressions avec des microprojets alternatives.
- Des réunions de planification mensuelles auront lieu avec les Comités local du Parc (CLP) pour restituer les réalisations du mois M et pour définir et engager les activités pour le mois M+1.
- Des réunions de suivi-évaluation trimestrielle seront prévues avec les partenaires en collaboration avec Durrell Wildlife, pour assurer l'harmonisation des interventions et les avancements par rapports aux objectifs du projet.
- Suivant le plan de travail et budget annuel (PTBA) de MNP/ Baie de Baly, des réunions trimestrielles d'évaluation avec les partenaires auront lieu pour informer, discuter et décider à propos de l'avancement du projet.
- Les réunions d'évaluation et de planification annuelle mobiliseront tous les acteurs du projet, les décideurs, les parties prenantes et les partenaires pour considérer les benchmarks et les orientations éventuelles pour s'assurer de l'atteinte des objectifs du projet.
- Pendant la période cyclonique (janvier-mars), l'accès est difficile à cause des inondations et la mer agitée donc moins des activités prévues pendant cette période. Dans quelques semaines en mai, beaucoup de communautés sont occupée avec la récolte de riz, donc encore moins d'activités pendant cette période.

14. **Ressources et responsabilités:** Cette section devra indiquer quels personnels et quelles ressources seront consacrées à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes. Qui au sein de l'équipe de projet sera chargé de réaliser ces activités ? Quel budget a été alloué à ces activités?

Dans le cadre de la mobilisation des parties prenantes

Rôle du Directeur de Parc : Coordination générale du projet et représentation du gestionnaire auprès des institutions, des autorités, du COSAP et autres tiers.

Rôle des cadres de MNP impliqués dans le projet : gestion des aspects techniques du projet pour assurer les principes de co-gestion et encadrement des parties prenantes selon leurs spécificités.

Le Chef de Volet Conservation et Recherche (CVCR) est le premier responsable de la mise en œuvre de ce plan de mobilisation des parties prenantes.

Un consultant sera recruté dans le cadre du projet pour appuyer le Directeur du Parc et le Chef de Volet Conservation et Recherche.

Rôle des Chefs secteurs : Accompagnement des CLP, des Communautés et les populations locales ; Diriger et encadrer la mise en œuvre des activités du projet.

Les Chefs Secteurs appuient le CVCR dans la conception des supports de communication tandis que le COSAP et le DP valideront les supports et thèmes de sensibilisation.

Rôle des agents de Parcs et des CLP: assurer la mise en œuvre des activités de contrôle et de surveillance au sein du parc et accompagner les Communautés engagées dans la lutte contre le braconnage et le feu. Les AGP et les CLP assurent la mobilisation de la communauté à travers des différents canaux de communications et donnent des renseignements utiles pour les responsables de l'éducation environnementale.

Rôle des Autorités locales : parrainer les activités du projet auprès de l'administration et garantir une intégration parfaite de la vision avec le public.

Rôle du COSAP : Assurer que l'orientation du projet rime avec les objectifs du parc, et faire en sorte que les appuis locaux nécessaires soient fournis pour la réalisation du projet.

Rôle des CLP : Assurer un bon déroulement des activités pour l'intégrité du parc et participer activement comme interface entre le parc et les populations locales dans le cadre du projet.

Rôle des gardiens d'angonoka : Appliquer les formations reçues pour rendre la surveillance plus efficace

Rôle des communautés villageoises : Activités de prévention et de lutte active contre le feu.

Rôle de Durrell : Appui technique au MNP, appui aux communautés locales pour les actions de conservation et de développement

Type	Nom	Responsabilités
Partenaire	Comité Local de Parc (CLP)	Encadrement des villageois dans la mise en œuvre des activités de conservation (contrôle et surveillance, pare feu, collecte des données suivi écologique, entretien des infrastructures de conservation). Partenaire actuellement en étroite collaboration avec le Parc sur la base d'un contrat individuel et une convention de collaboration au niveau des communes rurales. 18 CLP avec 175 membres travaillent actuellement avec le parc
Partenaire	Durrell Wildlife	Le Parc National Baie de Baly travaille étroitement en partenariat avec l'ONG Durrell Conservation. Il travaille dans la Région depuis plus de 20 ans et apporte son soutien à la conservation de la biodiversité du parc surtout concernant l'Angonoka et l'appui au développement de la zone périphérique, avec de nombreuses grandes réalisations, y compris la participation au processus de création de ce Parc. Partenaires de Durrell pour les actions de développement incluent Fanamby, Alliance Voahary Gasy, Marie Stopes, les services techniques de l'Education, Santé et d'Agriculture
Partenaire	Comité d'Orientation et de Soutien de l'Aire Protégée (COSAP)	Comité de concertation constitué majoritairement de CLP (+65%). Assure que les intérêts de l'Aire Protégée et de ses populations riveraines soient pris en considération dans toute planification locale, régionale et nationale de développement et en faire plaidoyer.
Partenaire	Direction Régionale de l'Environnement de l'Ecologie et des Forêts DREEF Boeny	Sensibilisation des villageois sur la lutte contre le braconnage et les feux. Contrôle Mixte et répression des infractions Existence d'une convention de collaboration entre le Parc et la DREEF Boeny
Partenaire	Direction Régionale des Ressources Halieutiques et de la Pêche Boeny	Assurer la mise en oeuvre de la politique du Ministère au niveau des Régions suivant les normes et les objectifs fixés par le Ministère et en tenant compte des spécificités de la Région Boeny. Appui technique et conseils pour le

Type	Nom	Responsabilités
		développement des maillons de la chaîne de valeur au niveau de la zone d'intervention du Projet à Soalala.
Partenaire	Gendarmerie et Police Nationales	Sensibilisation des villageois sur la lutte contre les feux et la protection de l'Angonoka en tant qu'espèce critique ment menacée d'extinction. Patrouilles et surveillances. Contrôle Mixte et traitement des délits (OPJ) Existence d'une convention de collaboration entre le Parc et la Compagnie de la Gendarmerie Nationale – Soalala.
Partenaire	Région Boeny	Lutte contre le trafic d'Angonoka Lutte préventive contre les feux (sensibilisation). Appui en matière de lobbying Existence d'une convention de collaboration entre le Parc et la Région Boeny
Partenaire	Commune Urbaine de Soalala	Encadrement technique sur le développement des maillons de la chaîne de valeur et la réglementation des activités de pêche Sensibilisation durant la lutte préventive et active contre feu de brousse, gestion des éventuels conflits entre Parc et communautés locales.
Partenaire	Commune Rurale Ambohipaky	Encadrement technique sur le développement des maillons de la chaîne de valeur et la réglementation des activités de pêche Sensibilisation durant la lutte préventive et active contre feu de brousse, gestion des éventuels conflits entre Parc et communautés locales.
Partie prenante	Ministère de la Justice	C'est la structure qui garantit la mise en vigueur de la législation en matière de conservation de la biodiversité et de la gestion de l'aire protégée. Elle permet la poursuite des délits et décide les sentences pour les délinquants.
Partie prenante	Transporteurs	Responsables du développement du secteur transport en vue de l'écoulement des produits de la pêche, une activité adjacente au Parc National de Baie de Baly Valorisation des services écologiques du parc national auprès des visiteurs et population locale pour l'importance de la conservation du parc du point de vue développement socioéconomique local et régional
Partie prenante	Chercheurs et Institutions de recherche	La recherche est un pilier de la conservation. Elle fournit les informations pertinentes notamment

Type	Nom	Responsabilités
		sur les cibles de conservation et permet ainsi la gestion adaptative. De ce fait elle contribue à l'évaluation des résultats sur terrain des efforts de conservations entrepris au niveau de l'unité de gestion. Le parc national constitue un laboratoire vivant pour les chercheurs.

15. **Mécanisme de résolution des différends:** *Tous les projets qui déclenchent une politique de sauvegarde doivent fournir aux communautés locales et aux autres parties prenantes intéressées des moyens leur permettant de faire état d'un différend avec le bénéficiaire, l'équipe de mise en œuvre régionale concernée, le Secrétariat du CEPF ou la Banque mondiale. Les communautés locales affectées doivent être informées des objectifs de la subvention et de l'existence d'un mécanisme de résolution des différends. Les coordonnées du bénéficiaire, de l'Équipe de mise en œuvre régionale et du Responsable des subventions du CEPF doivent être rendues publiques, au travers d'affiches, de panneaux, d'avis publics ou d'autres moyens appropriés en langue(s) locale(s). Les différends relatifs au bénéficiaire doivent être communiqués à l'Équipe de mise en œuvre régionale et au Responsable des subventions du CEPF dans les 15 jours, et accompagnés d'une proposition de réponse. Si le plaignant n'est toujours pas satisfait de la réponse donnée, le différend peut être soumis directement au Directeur exécutif du CEPF via le compte e-mail réservé à cet effet (cepfexecutive@conservation.org) ou par e-mail. Si le plaignant n'est pas satisfait de la réponse reçue du Secrétariat du CEPF, le différend peut être soumis à la Banque mondiale, au bureau local de la Banque mondiale. Veuillez décrire le mécanisme de résolution des différends que vous allez utiliser pour votre projet, et comment vous allez veiller à ce que les parties prenantes en aient connaissance.*

Outre le système de recueil d'information et d'opinion lors des séances de mobilisation des parties prenantes, MNP met à disposition de tout un chacun un cahier de doléance au niveau des Fokontany et des communes de la zone périphérique du Parc National Baie de Baly. Les communautés locales concernées seront informées du mécanisme de doléances lors des séances de consultation (se référer après au contenu du PV, photos, etc.). Les cahiers de doléance leurs seront montrés et placés au niveau des Fokontany et des mairies. En premier ressort, la considération de ces doléances se fera par une discussion entre la personne qui a levé la doléance et un représentant de l'autorité locale, sinon, avec un responsable de MNP et/ou Durrell selon le projet concerné. Les doléances qui n'ont pas été discutées ou qui n'ont pas pu être satisfaites de cette façon peut faire l'objet d'une réunion d'évaluation spéciale avec les autorités, MNP et/ou Durrell et les parties prenantes. Aux termes de toutes ces étapes, si la doléance est fondée et qu'elle n'est pas encore levée malgré ces différentes étapes, MNP et/ou Durrell l'informeront et l'aidera à porter sa doléance à la connaissance de la RIT (Rijamanitra Ranaivoson, r.ranaivoson@tanymeva.org, Fondation Tany Meva. Lot I A I 1 bis Ambatobe, Antananarivo 103 – Madagascar; Tel/fax : +261 20 22 403 99 ; Mob: +261 34 01 689 50) et au Directeur de subvention (Monique Vieille, mvieille@conservation.org). Si la doléance se maintient, la personne sera informée de la possibilité de contacter le Directeur exécutif du CEPF via le compte e-mail réservé à cet effet (cepfexecutive@conservation.org) et le bureau Madagascar de la Banque mondiale. MNP et/ou Durrell pourra aider la personne si elle n'a pas accès toute seule aux emails.

16. **Suivi et reporting:** *Cette section devra décrire tous les plans visant à associer les parties prenantes au projet (notamment les communautés affectées) ou des tiers indépendants au suivi des impacts du projet et des programmes d'atténuation. Décrivez comment et quand les rapports sur les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués aux parties prenantes affectées ainsi que, plus largement, à l'ensemble des groupes de parties prenantes.*

Pour MNP, des rapports de réalisations mensuelles en matière d'information et de sensibilisation seront élaborés par les chefs secteurs et soumis au Chef de Volet Conservation et Recherche, à l'issue des réunions mensuelles avec les communautés.

Des rapports trimestriels d'évaluation seront élaborés par le Chef de Volet Conservation et Recherche et validés par le Directeur de Parc, à l'issue de chaque réunion avec les parties prenantes du projet relevant chaque activité du projet.

Des rapports semestriels concernant la mobilisation communautaire incluant les missions de MNP seront transmis au CEPF et serviront de rapport de suivi à mi-parcours du projet. Cela n'exclut pas la possibilité d'avoir une mission d'évaluation sur terrain ou d'une mission d'audit.

Le rapport final du projet sera un recueil de documentaires sur les réalisations du projet avec une évaluation par rapport aux objectifs et engagement de la présente initiative.

La mise en place du système d'informations qui stockera toutes les données brutes et les rapports/livrables du projet à la fois pour MNP et Durrell faciliteront le suivi.

Pour Durrell, les rapports mensuels sont faits par les socio-organismes et le Responsable du Site Baie de Baly de Durrell. Des évaluations trimestrielles sont faites par l'équipe Baie de Baly et les Responsables de Conservation Communautaire, de Paysage, de Suivi Evaluation de Durrell avec le Directeur National de Durrell. Des évaluations semestrielles avec le Responsable de Conservation Globale du Durrell, en Angleterre.

Des réunions mensuelles entre l'équipe de MNP et de Durrell au niveau de Soalala, et évaluations semestrielles entre MNP et Durrell au niveau national.

Des réunions d'évaluation semestriel et annuel avec le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts et sa Direction Régionale de Boeny.